

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 23 février 2021 à 20 heures.

En raison des mesures de distanciation en vigueur pour contrer la propagation de la pandémie de Covid-19, cette séance publique se déroule en visioconférence via l'application Microsoft Teams.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Roukouchi Boicel, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Monsieur Normand Boisclair, membre parent, président
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Luc Labine, membre du personnel enseignant
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Josée Marc-Aurèle, membre parent
- Madame Lili-Marlène Pernet, membre du personnel de soutien
- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Alexander Skinner, membre du personnel professionnel
- Madame Élise Tremblay, membre de la communauté – âgée de 18 à 35 ans
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE : aucune

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe

- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Lyne Arcand, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications
- Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Normand Boisclair, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

3. INSCRIPTION AU PROCÈS-VERBAL D'UNE DÉMISSION ET ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 143.3 LIP) | DÉCLARATION DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS ET ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

Monsieur Normand Boisclair informe les membres de la démission, le 28 janvier 2021, de madame Kim Laramée, membre désignée par le personnel enseignant.

Il invite madame Catherine Houpert, secrétaire générale, à procéder à l'assermentation de deux nouveaux membres du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, mandatée par le directeur général, reçoit le serment de monsieur Alexander Skinner et de monsieur Luc Labine, nouveaux membres désignés au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes.

Monsieur Alexander Skinner a été nommé à titre de membre du personnel professionnel au poste qui avait été laissé vacant lors du processus de désignation tenu en septembre 2020.

Madame Kim Laramée ayant remis sa démission, monsieur Luc Labine, substitut, a accepté d'occuper le poste de membre du personnel enseignant à la suite du départ de madame Laramée.

Les membres sont invités à faire parvenir les formulaires d'assermentation signés devant la secrétaire générale via l'application Teams, par courrier interne à son attention.

Les déclarations d'assermentation des membres seront déposées à l'annexe ACA-002-02-21.

4. RÉOLUTIONS EN BLOC

4.1 Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020 est approuvé tel que rédigé.

4.2 Suivi à la dernière séance

Néant

4.3 Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration

Néant

4.4 Échange de terrains entre la Ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes

Le Service des ressources matérielles souhaite profiter des travaux d'agrandissement de l'école secondaire le Carrefour, située dans la ville de Varennes, afin de procéder au réaménagement du terrain de basketball de l'école, qui devra être relocalisé.

La Ville de Varennes est propriétaire du terrain adjacent à celui de l'école, sur lequel sont aménagées des infrastructures qui sont destinées à la même clientèle que celle de l'école, notamment, un planchodrome (« skate park »).

Les représentants de la Ville de Varennes ont informé le Service des ressources matérielles de leur intérêt à ce que le nouveau terrain de basketball de l'école soit relocalisé dans le même secteur que les infrastructures de la ville, de façon à créer un environnement attrayant au profit de leur clientèle commune.

Le Centre de services scolaire des Patriotes est favorable à ce projet qui est conforme à sa mission de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire et par la population en général (art. 266 de la *Loi sur l'instruction publique*).

La Ville de Varennes a identifié une parcelle de son terrain qui pourrait accueillir la relocalisation du terrain de basketball de l'école dans le même secteur que le planchodrome de la ville.

La Ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes ont donc convenu de procéder à un échange de parcelles de terrain de superficies approximativement similaires.

La superficie approximative de la parcelle de terrain à être cédée au Centre de services scolaire des Patriotes par la Ville de Varennes serait de 535 m², alors que la superficie approximative de la parcelle de terrain à être cédée à la Ville de Varennes par le Centre de services scolaire des Patriotes serait de 423 m².

Aucune contrepartie financière additionnelle ne serait versée afin de compléter cet échange de terrains.

La Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation du Québec accompagnent le Centre de services scolaire des Patriotes dans ce processus de négociation afin de s'assurer que les règles budgétaires ainsi que le cadre législatif et réglementaire applicable sont respectés (art. 272 de la *Loi sur l'instruction publique*).

Un projet de promesse bilatérale d'échange d'immeubles a été négocié et ses éléments principaux ont été convenus entre les partis.

Les seules modifications qui pourraient y être apportées sont celles qui pourraient être suggérées par la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation du Québec ou encore, si des modifications mineures ou accessoires au projet de promesse bilatérale actuel sont éventuellement requises.

CA-019-02-21

Il est proposé :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin de poursuivre les négociations avec la Ville de Varennes, la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation du Québec afin d'en venir à une entente favorable pour le Centre de services scolaire des Patriotes quant à un échange de terrains entre la ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes.

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin de signer la promesse bilatérale à intervenir quant à un échange de terrains entre la Ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes.

De mandater le directeur général afin de signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes la demande visant à obtenir l'autorisation requise du ministère de l'Éducation du Québec préalablement à toute acquisition d'un immeuble.

De mandater le directeur général afin de signer les actes notariés découlant de la promesse bilatérale à intervenir et tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire en vue de donner effet à cette promesse bilatérale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.5 Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration | Adoption

Les membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « Conseil d'administration ») ont été désignés entre le 23 septembre et le 14 octobre 2020 et ils sont entrés en fonction le 15 octobre 2020.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) a été modifié et prévoit dorénavant que le Conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Lors de la séance ordinaire du 20 octobre 2020, le Conseil d'administration a adopté, à titre provisoire, les règles de fonctionnement qui encadraient auparavant les séances du Conseil des commissaires, afin de pouvoir fonctionner en attendant que le Comité de gouvernance et d'éthique se penche sur la question et lui propose des règles de fonctionnement.

Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 8 décembre 2020 et a préparé un projet de règlement, qu'il a soumis à la consultation du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents et des conseils d'établissement, conformément à ce que prévoit l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Cette consultation s'est tenue entre le 11 janvier et le 8 février 2021. Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à nouveau le 9 février 2021 afin de prendre en considération les avis reçus et d'apporter des modifications au projet du Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration.

En réponse à des commentaires reçus dans le cadre de la consultation, les membres conviennent qu'une réflexion sera tenue au cours de la prochaine année au sujet de la rédaction non genrée afin d'identifier les meilleures pratiques en cette matière.

CA-020-02-21

Il est proposé :

D'adopter le Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration tel que proposé et de fixer son entrée en vigueur à la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

D'abroger les trois règlements suivants devenus obsolètes :

- *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires*, adopté le 5 septembre 2006 par la résolution numéro C-021-09-06 et modifié le 3 février 2015 par la résolution numéro C-105-02-15;
- *Règlement relatif à la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif*, adopté le 6 novembre 2012 par la résolution numéro C-037-11-12;
- *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*, adopté le 3 mai 2005 par la résolution numéro C-172-05-05 et modifié le 5 juin 2018 par la résolution numéro C-106-06-18.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.6 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2021-2022 | Adoption

Le Centre de services scolaire des Patriotes a l'obligation de revoir son offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ci-après « EHDA ») chaque année.

À cette fin, il doit soumettre le projet d'offre de service modifiée à la consultation du Comité de parents, du Comité paritaire EHDA, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ci-après « CCSEHDA ») et du Comité consultatif de gestion.

Cette offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* adoptée en application de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

Des consultations ont été menées auprès des différentes instances entre le 12 novembre et le 18 décembre 2020.

Toutes les instances ont produit un avis et se sont prononcées en faveur de l'offre de services présentée. Les changements apportés à l'offre de services élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2021-2022 sont mineurs par rapport à celle de l'année en cours.

CA-021-02-21

Il est proposé :

D'adopter l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tel que proposée, tel que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.7 Demandes d'ajout d'espace 2020-2021 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2021-2031 | Demande modifiée pour le secteur de Boucherville

En vertu de l'article 266, alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens.

Le 8 octobre 2020, le directeur général, dans le cadre de l'intérim qu'il a assumé du 9 février au 14 octobre 2020, a autorisé la transmission d'une demande d'allocation au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 pour plusieurs ajouts d'espace, notamment la construction d'une école primaire d'une capacité 8-24-0-3 pour le territoire desservant la ville de Boucherville (résolution numéro DG-026-10-20).

Ces demandes ont été transmises au ministère de l'Éducation avant la date limite du 30 octobre 2020.

Dans le cadre de la consultation tenue au sujet du projet de Planification des besoins d'espace, les villes et municipalités du territoire du CSSP ont été consultées.

La Ville de Boucherville a indiqué qu'elle estime préférable de construire deux plus petites écoles primaires, dans deux secteurs, plutôt que d'en construire une seule, plus grosse. Ces deux écoles contiendraient le même nombre de locaux qu'une seule plus grosse, soit 8 locaux pour le préscolaire et 24 locaux pour le primaire, en plus des autres locaux requis.

La Ville de Boucherville est disposée à céder deux terrains, plutôt qu'un seul, dans les secteurs visés, soit le secteur Harmonie et le secteur Du-Boisé.

CA-022-02-21

Il est proposé :

Que le Centre de services scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation modifiée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 pour la demande suivante, les autres demandes demeurant inchangées :

- Construction de deux écoles primaires d'une capacité de 4-12-0-3, plutôt que d'une école primaire d'une capacité 8-24-0-3, pour le territoire desservant la ville de Boucherville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Normand Boisclair, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

5.1 Présentation du rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Patriotes

Monsieur Luc Lapointe présente le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Patriotes, faisant état, notamment, du niveau d'avancement de son Plan d'engagement vers la réussite et présentant diverses statistiques et informations concernant ses opérations. Celui-ci est disponible sur le site Web à l'onglet Publications.

Aucun membre du public ne souhaite intervenir.

5.2 Présentation du rapport annuel 2019-2020 de la Protectrice de l'élève

Le rapport annuel 2019-2020 est présenté par madame Anne-Martine Jeandonnet, Protectrice de l'élève en titre.

Quatre autres personnes ont tour à tour occupé cette fonction à titre principal ou à titre de substitut, au cours de l'année scolaire 2019-2020, dont madame Louise Chenard, qui a été désignée protectrice de l'élève substitut en février 2020.

Le rapport annuel 2019-2020 a été préparé par madame Louise Chenard, protectrice de l'élève substitut, sur la base des informations laissées par les trois autres personnes ayant occupé cette fonction durant cette année scolaire. Par ailleurs, les écoles et les centres de formation ont été fermés à compter du 13 mars 2020 et seulement quatre de ces écoles ont rouvert en mai. Durant cette période, la protectrice de l'élève n'a presque pas reçu de communication de parents.

Pour ces raisons, ce rapport est parcellaire et il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les données des rapports des années précédentes.

Ce rapport est joint au rapport annuel du CSSP et déposé sur le site Web.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comme mentionné lors de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2020, il est prévu que le rapport de la direction générale soit constitué de quatre parties qui seront graduellement mises en place, soit :

1. Participation de la direction générale à des rencontres concernant des enjeux importants ou stratégiques (dès le 15 décembre)
2. État de situation relatif au cheminement des priorités annuelles (dès le 15 décembre)
3. État de situation relatif à la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (dès le 15 décembre)
4. Reddition de comptes sur les décisions prises en application de certains objets relatifs au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* (à compter du 23 février)

Monsieur Luc Lapointe présente une reddition de compte sur les parties 1, 2 et 4. La reddition de compte sur la partie 3 est traitée au point 8.4 de la présente séance.

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

8. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

8.1 Désignation de membres à des comités

Monsieur Normand Boisclair invite les deux nouveaux membres ainsi que les autres membres du Conseil à manifester leur intérêt à se joindre à l'un des comités.

L'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que le Conseil d'administration institue un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

L'article 193.1 prévoit également que le conseil d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister et il est d'usage d'instituer un comité chargé d'entendre les demandes de révision qui peuvent être présentées par des parents ou des élèves en application des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*. Ce comité se réunit au besoin pour entendre ces demandes et présenter une recommandation au Conseil d'administration.

Par ailleurs, le *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, c. I-13.3 r. 12) prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif de transport des élèves. Deux administrateurs font partie de ses membres.

À la suite de la démission de madame Kim Laramée et de la désignation de messieurs Alexander Skinner et Luc Labine, à titre de membres du Conseil d'administration, il y a lieu de déterminer de quel comité ceux-ci seront membres.

CA-023-02-21

Il est proposé :

De désigner monsieur Alexander Skinner, membre du Comité de gouvernance et d'éthique ainsi que membre substitut du Comité de vérification.

De désigner monsieur Luc Labine, membre du Comité de vérification.

Que leurs mandats soient pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

8.2 Politique relative à la gestion contractuelle | Adoption

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe et responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), présente ce point.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP ») a été adoptée le 3 juin 2014 par la résolution numéro C-157-06-14.

Depuis l'adoption de cette politique, de nombreuses modifications ont été apportées, notamment, à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (RLRQ, c. C-65.1), ses règlements afférents et aux encadrements légaux en matière de gestion contractuelle.

De plus, au cours des dernières années, diverses recommandations ont été émises par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, par le Secrétariat du Conseil du trésor et par l'auditeur externe à la suite de quelques audits portant sur la gestion contractuelle.

Ces modifications imposent de nouvelles obligations aux organismes publics dans les processus de gestion contractuelle et de reddition de comptes.

La révision de la *Politique relative à la gestion contractuelle* vient inclure ces nouvelles obligations et constitue le cadre officiel de référence en matière de gestion contractuelle pour l'acquisition des biens, des services et des travaux de construction du Centre de services scolaire des Patriotes dans un contexte de gestion optimale de ses ressources et des fonds publics.

Elle vise à préciser les principes et orientations découlant des encadrements légaux en matière de gestion contractuelle auxquels est soumis le CSSP.

La présente *Politique relative à la gestion contractuelle* a été présentée au Comité consultatif de gestion pour consultation le 20 janvier 2021. Celui-ci en recommande l'adoption telle que présentée.

La présente *Politique relative à la gestion contractuelle* a été présentée au Comité de vérification pour étude lors de la rencontre du 2 février 2021. Celui-ci en recommande l'adoption telle que présentée.

CA-024-02-21 Il est proposé :

Que la *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* de 2014 soit abrogée et que la *Politique relative à la gestion contractuelle* soit adoptée telle que présentée et qu'elle entre en vigueur dès le 24 février 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

8.3 Politique relative aux objectifs et principes de répartition des revenus | Adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

L'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus.

L'article 193.3 prévoit que le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275.

Il prévoit aussi que des recommandations portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant, doivent être présentées par le directeur général ou tout autre membre désigné par le comité de répartition des ressources à une séance du conseil d'administration du centre de services scolaire. Si le conseil d'administration du centre de services scolaire ne donne pas suite à une recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée.

La révision de la *Politique relative aux objectifs et principes de répartition des revenus* est nécessaire compte tenu des modifications apportées à la LIP et de l'adoption du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Patriotes.

La *Politique relative aux objectifs et principes de répartition des revenus* a été analysée par les membres du Comité de répartition des ressources et du Comité de vérification qui en font la recommandation. Elle a aussi fait l'objet d'une consultation auprès des instances concernées et aucun avis reçu ne requiert des modifications à la politique présentée.

CA-025-02-21

Il est proposé :

Que la *Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources* de 2013 soit abrogée et que la *Politique relative aux objectifs et principes de répartition des revenus* soit adoptée tel que présentée et qu'elle entre en vigueur dès le 24 février 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

8.4 Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments, identifiés comme devant être réalisés sur un horizon de cinq ans (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux | Adoption

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il présente un état de situation concernant l'état de vétusté des bâtiments du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP »). Annuellement, le CSSP

procède à l'audit de 50 % de ses bâtiments afin d'identifier les travaux prioritaires et nécessaires pour maintenir ou améliorer l'état des bâtiments à sa disposition. Le ministère de l'Éducation rend aussi disponibles annuellement les cotes d'état des bâtiments du CSSP en fonction des informations colligées lors des audits et inscrites dans un logiciel de gestion immobilière commun aux centres de services scolaires.

Il présente également le plan de revitalisation des écoles des Patriotes (PREP). Ce plan vise à rénover plusieurs écoles d'un même secteur en bénéficiant de l'opportunité de créer une école de transition avec le bâtiment à remplacer. Cette école de transition accueillerait, tour à tour, les élèves et les équipes-écoles des établissements du secteur pour une période d'une année. L'établissement ainsi libéré serait complètement rénové, et ce, sans les inconvénients liés à une cohabitation sur une longue durée.

En vertu de l'article 266, alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le CSSP a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens.

Le CSSP, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), a pour objectif d'être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire. Afin d'y parvenir, l'objectif 5.1 de ce plan vise à augmenter la proportion des bâtiments dont l'indice de vétusté présente une cote « C » (satisfaisant) ou mieux.

Cet objectif est directement en lien avec l'orientation principale du Cadre de gestion des infrastructures scolaires, que la Direction générale des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a présenté en septembre 2018.

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'adopter la liste des projets d'investissements pour l'année scolaire 2021-2022. Il a aussi le pouvoir d'adopter le plan directeur pluriannuel d'investissement, qui présente la liste des projets d'investissement envisagés pour les cinq années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

Une fois ces plans adoptés par le Conseil d'administration, le pouvoir d'octroyer les contrats nécessaires à la réalisation de ces projets est délégué au directeur général et à d'autres cadres, dépendant de la valeur de ces contrats.

Le processus d'octroi de contrats est encadré par une multitude de lois telle que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), de règlements, de décrets, de politiques et de directives, émanant du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les sommes requises pour atteindre les objectifs d'amélioration du parc immobilier sont importantes. Elles proviennent de différentes mesures du ministère de l'Éducation, notamment les mesures 50620 et 50630.

La liste des projets d'investissements annuels ainsi que le plan directeur pluriannuel doivent être approuvés annuellement par le Conseil d'administration.

CA-026-02-21

Il est proposé :

D'adopter le plan d'investissement 2021-2022 quant aux projets à réaliser dans le cadre de la mesure budgétaire 50620 – Maintien d'actifs, tel que présenté;

D'adopter le plan directeur pluriannuel d'investissement dressant la liste des travaux à réaliser en matière de maintien d'actifs immobiliers pour les cinq années suivantes, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Services de l'organisation scolaire et des ressources matérielles

8.5 Planification des besoins d'espace 2020-2025 | Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, madame Lyne Arcand, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications ainsi que monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présentent ce point.

Les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (LIP) par la loi modificative adoptée en février 2020 incluent, entre autres, un nouveau processus de consultation devant être tenu auprès des municipalités, villes et municipalités régionales de comté (MRC).

Ce processus de consultation a pour objectif de recueillir toutes les informations pertinentes, afin d'établir les besoins d'ajouts d'espace (agrandissement ou construction d'écoles ou de centres de formation) du centre de services scolaire et de requérir que la ou les villes concernées cèdent gratuitement le ou les terrains nécessaires à cette fin (articles 272.2 à 272.14 de la LIP).

Une analyse complète des besoins d'ajouts d'espace dans les différents secteurs du Centre de services scolaire des Patriotes a été réalisée, de façon globale, en tenant compte :

- De la capacité d'accueil (nombre de locaux de classe) de chaque école, telle que reconnue par le ministère de l'Éducation (MÉQ) en août 2020;
- Des agrandissements et constructions d'écoles déjà autorisés et de la date d'ouverture de ces locaux additionnels;
- Des inscriptions au 30 septembre 2020 et des projections de clientèle pour les cinq années à venir telles qu'elles ont été établies par le MÉQ en mars 2020;
- Du besoin de locaux afin d'ouvrir des classes de préscolaire 4 ans d'ici 2023, permettant de scolariser 50 % des enfants de cet âge, comme demandé par le MÉQ;
- De la localisation actuelle des classes d'enseignement spécialisé;

- Des travaux de réfection majeurs à venir dans la majorité des établissements, nécessitant dans certains cas l'ajout temporaire de modulaires.

Les villes, municipalités et MRC dont le territoire est inclus dans celui du Centre de services scolaire des Patriotes ont été consultées au sujet du projet de la Planification des besoins d'espace et avaient jusqu'au 12 février 2021 pour transmettre un avis. Ceux-ci ont été pris en considération afin de finaliser ce document.

Il appartient au Conseil d'administration d'adopter la Planification des besoins d'espace. Celle-ci sera ensuite soumise une dernière fois aux villes et municipalités, afin que, par résolution de leur conseil, elles l'approuvent ou non.

La Planification des besoins d'espace sera ensuite transmise au ministre de l'Éducation, avec les avis et résolutions reçus des villes et municipalités, afin que celui-ci l'approuve. Elle entrera alors en vigueur et la ou les villes concernées auront un délai de deux ans pour céder gratuitement un terrain conforme.

CA-027-02-21 Il est proposé :

D'adopter la Planification des besoins d'espace 2020-2025 telle que proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Néant

10. POINTS D'INFORMATION

Service des ressources matérielles

10.1 État de situation concernant les projets d'ajout d'espace autorisés

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente l'état d'avancement des projets déposés lors des Plans québécois d'infrastructures (PQI) 2019-2029 et 2020-2030, et ayant été autorisés.

- Agrandissement de l'école secondaire le Carrefour à Varennes
- Agrandissement de l'école secondaire de Chambly à Chambly
- Remplacement des écoles Notre-Dame 1 et 2 à Otterburn Park et ajout des maternelles 4 ans dans l'école de remplacement d'une capacité de 8-24
- Construction d'une nouvelle école d'une capacité 8-24 à Carignan pour le secteur Carignan-Chambly

- Construction d'une nouvelle école d'une capacité 4-12 pour le secteur comportant les villes de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-028-02-21 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 47.

Retour à l'assemblée publique

CA-029-02-21 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 40.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h 40 la séance est levée

Président

Secrétaire générale

CH/lc